

CENTRE SPORTIF REGIONAL VAUDOIS

Société coopérative
Centre sportif de la ligue romande de football

PRESIDENT

Shervine Nafissi
Ch. des Vignes 9
1028 Préverenges

CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU CSRV

Mardi 4 avril 2017 à 19h30

Centre sportif du Chalet-à-Gobet, route du Jorat 200, Lausanne

Ordre du jour :

1. Accueil et présences
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Désignation des scrutateurs
4. Approbation du PV de l'AGO et l'AGE 2016
5. Rapport du Président
6. Rapport annuel 2016
7. Comptes annuels 2016 / Rapport du trésorier
8. Décharge de l'ancien conseil d'administration
9. Décharge du nouveau conseil d'administration
10. Renouvellement du conseil d'administration
11. Modification des statuts
 - Art. 26 al. 1 sur le mode de convocation
 - Nouvelle teneur afin de permettre la convocation par avis public selon l'art. 882 al. 2 du Code suisse des obligations
 - Texte proposé : « L'assemblée générale est convoquée 10 jours au moins avant la date de sa réunion. La convocation se fait par écrit. Selon les circonstances, elle peut se faire par avis publié dans la Feuille des avis officiels du canton de Vaud ainsi que sur le site internet de la Ligue Romande de Football. L'avis de convocation indique les objets portés à l'ordre du jour. En cas de révision des statuts, le contenu essentiel des modifications envisagées doit être indiqué. »
12. Divers et propositions individuelles

La présente vaut convocation au sens de l'art. 26 des statuts du CSRV. Elle a déjà été remise aux équipes (membres actifs de la LRF) présentes lors de l'assemblée générale de la LRF du 01.03.17 Casino de Montbenon à Lausanne,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Shervine NAFISSI
Président

Daniel GUILLEMIN
Administrateur

Lausanne, le 22 mars 2017